

périls. On parle d'épurations dans les rangs de la garde nationale et d'un projet qui ne tendrait à rien moins qu'à faire sanctionner par la chambre une disposition additionnelle à la loi sur la garde nationale et qui condamnerait les citoyens à une espèce d'ilotisme politique. Cette disposition serait surtout très-sevère à l'égard des officiers de la garde nationale atteints et convaincus de manifestations en faveur de la réforme électorale. On parle aussi de nouveaux réglemens de police intérieure pour les corps-de-garde de la milice citoyenne et notamment d'un ordre du jour qui défendrait expressément d'y parler politique. (Capitole.)

— On lit dans *l'Univers* :

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui aux Tuileries pour s'occuper des affaires d'Orient. Des dépêches importantes sont arrivées hier au ministère. Nous sommes en mesure de confirmer la nouvelle que nous avons donnée les premiers au sujet de la reprise des négociations du cabinet anglais avec M. de Brunow. Quand nous disons le cabinet anglais, nous allons trop loin ; nous ne devons parler que de lord Palmerston, qui met le plus singulier entêtement à séparer son gouvernement de la France pour le jeter dans les bras de la Russie.

— On lit dans la *Presse* :

Une lettre de Londres annonce que le 17 de ce mois, à la suite de quelques débats, ont été signées entre lord Palmerston et M. de Brunow, les bases du traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie, relativement à l'affaire turco-égyptienne.

La veille, il y avait eu conseil des ministres au Foreign-Office, et le cabinet avait décidé, à l'unanimité, l'adoption des propositions de M. de Brunow. L'ambassadeur d'Autriche, qui avait, dit-on, reçu l'ordre de son gouvernement de se conformer aux décisions de l'Angleterre en cette occurrence, aurait donné son adhésion aux bases du traité.

Nous ferons remarquer qu'aucune feuille de Londres du 22 janvier ne confirme encore une nouvelle aussi grave. Nous espérons que cette affaire donnera lieu à des interpellations parlementaires, car voilà plus d'un mois que l'on parle des propositions de M. de Brunow, et que l'on sème l'inquiétude en France sur la suite des négociations ouvertes à Londres. (Correspondance.)

— Communication officielle a été donnée aujourd'hui aux deux chambres par M. le maréchal Soutz, du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Nemours avec S. A. R. la princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha.

— On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Toulon, 21 janvier.

Alger, 18 janvier, à quatre heures du soir.

Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre.

Aucun événement n'a eu lieu dans la province d'Alger. Les Arabes ennemis ne se sont pas montrés dans la plaine depuis le 31 décembre.

Les bateaux de Bone et d'Oran ne sont pas arrivés.

Du 25. — Voici les réflexions du *Commerce* sur le traité anglo-russe dont tout le monde parlait hier :

« Si ce traité existe, quelle sera cependant la position de la France ? Voudra-t-elle soutenir l'Égypte ? Ce sera la guerre, et la guerre venue par la faute du pouvoir. Abandonnera-t-elle Méhémet-Ali, son allié, au sort qu'on lui prépare ? Mais quelle humiliation, et qui pourrait penser désormais à rechercher son alliance ?

» De quelle manière on envisage la question, on verra de toutes parts des inconvéniens, des dangers, et la preuve du dés crédit où notre politique est tombée. La France n'est plus comptée en Europe ; les affaires s'arrangent sans elle et malgré elle ; tout ce qu'on veut c'est l'affaiblir, et chaque jour elle s'affaiblit en effet. Le pouvoir commence à recueillir les fruits de sa conduite extérieure ; il a cru à son habileté et n'a jamais eu que de l'intrigue. Il a trompé la Russie en 1834, et la Russie ne veut plus de lui pour allié. Il a trompé l'Angleterre dans le traité de la quadruple alliance, et l'Angleterre vient de rejeter avec dédain les offres qu'il lui avait faites de son amitié. Toute l'Europe l'abandonne ; malheureusement c'est le pays qui devra payer ses erreurs. »

— Le silence du cabinet Melbourne à l'égard du cabinet des Tuileries et de la France, dans le discours d'ouverture du parlement d'Angleterre, avait d'abord été pris en mauvaise part ici ; le château ne s'attendait pas à ce témoignage d'un refroidissement si manifeste dans le système de la quadruple alliance, et il en avait conçu des inquiétudes assez sérieuses. Mais il s'en est peu rassuré depuis, et aujourd'hui il espère que l'envoyé extraordinaire qui doit assister au mariage de la jeune reine concourra puissamment à réconcilier les deux gouvernemens ; toutefois, il y a un incident assez singulier qui se rattache à cette omission calculée du nom de la France dans le discours d'ouverture du parlement d'Angleterre ; c'est que quelques jours avant qu'il fût prononcé, une dépêche de M. le comte Sébastiani, notre ambas-

sadeur à Londres, assurait que ce discours contiendrait un compliment en bonne forme pour le gouvernement français. Voilà un ambassadeur fort habile, et surtout bien renseigné ! (Capitole)

— Une lettre de Toulon, du 19 janvier, nous donne les détails suivans :

« Le total des renforts envoyés en Afrique depuis la reprise des hostilités est de plus de 16,000 hommes ; mais comme il y a eu des renvois à Toulon de malades et d'hommes ayant fait leur temps, les renforts se trouvent réduits à 12,000 hommes.

» Nous avons encore dans les environs de Toulon, ajoute notre correspondant, plus de 3,000 hommes pour les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine ; à Portvendre environ 1,500 hommes, à Marseille environ 500 ; total des troupes prêtes à s'embarquer, environ 5,000, ce qui porte à 21,000 l'effectif des renforts expédiés et destinés pour l'Afrique, indépendamment des détachemens qui sont en route pour Toulon, Marseille et Portvendre.

» En ce moment la province d'Alger a 22,000 hommes valides, celle d'Oran 7,500, et celle de Constantine 13,000. Avec tous les renforts que l'on a envoyés en Afrique, on a pu à peine atteindre, en y comprenant les hôpitaux et les ambulances, l'effectif de 48,000 hommes, fixé pour le temps de paix par les chambres, tant le déficit était considérable. L'armée d'Afrique était dans ces derniers temps, comme celle de la restauration en 1830 ; il y avait sur le papier le double de l'effectif présent sous les drapeaux. Avis aux chambres et à la cour des comptes. »

— Une communication importante a été faite aujourd'hui par le gouvernement aux deux chambres : le mariage de M. le duc de Nemours avec la princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg a été annoncé par le président du conseil. Les deux chambres ont accueilli par les témoignages d'une sympathie sincère la nouvelle d'un événement si heureux pour le roi, pour la dynastie que la France a mise à sa tête. La chambre des députés, sur la proposition de son président, a décidé qu'une députation irait porter ses félicitations aux pieds du trône.

M. le président du conseil a présenté à la chambre des députés un projet de loi tendant à accorder une dotation annuelle de 500,000 fr. à M. le duc de Nemours. Aux termes du même projet, une somme de 500,000 fr. serait affectée aux dépenses du mariage. Le douaire de la princesse est fixé à 300,000 fr.

La princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, qui doit épouser M. le duc de Nemours, n'a pas encore dix-huit ans : elle est née le 14 février 1822.

Son père, le duc Ferdinand, est propriétaire du 8^e régiment de hussards au service d'Autriche. La princesse Marie, sa mère, est fille du feu prince de Kohary, chancelier de la cour du royaume de Hongrie.

Ainsi donc la princesse Victoire est nièce du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur du roi de Portugal, nièce de S. M. le roi des Belges et de la grande-duchesse Anna-Feodorowna de Russie, veuve du grand-duc Constantin, et cousine germaine de la reine Victoria et du prince Albert, roi futur de l'Angleterre.

— On écrit de Bilbao que la province de Biscaye refuse positivement d'envoyer des députés aux cortès, car en agissant ainsi elle ferait une concession sur ses *fueros*, et elle est bien décidée à les conserver dans toute leur étendue.

— A l'instant nous recevons le *Phare des Pyrénées* du 20 janvier. Ce journal est fort hostile à la cause royale.

Voici ce qu'on lui écrit de Saragosse en date du 16 :

« Cabrera a donné l'ordre de faire brûler toute la paille qui se trouve dans les villages voisins (de Morella). Il n'est plus malade et a repris le commandement. »

Quant à Llangostera, l'un des lieutenans de Cabrera, que la dépêche télégraphique d'hier, fait arriver à Morella en toute hâte pour y donner des ordres, attendu le péril où se trouvent les jours de son chef, ce même Llangostera, d'après le *Phare des Pyrénées* se battait vigoureusement le 14 contre le général Ayerbe en vue du village de la Mata. Le feu a été très-vif, dit le même journal, et a duré long-temps.

On ne connaît pas encore le résultat de cette action.

PAYS-BAS. — La Haye, 25 janvier.

Le roi vient d'ordonner la suppression du 5^e escadron du régiment de lanciers et du 5^e escadron de hussards.

— Les sections de la seconde chambre des états-généraux continuent sans interruption l'examen des cinq projets de loi relatifs à la révision de la loi fondamentale, présentés par le gouvernement. Nous apprenons qu'à l'occasion de cet examen les sections ont indiqué tous les articles de la loi fondamentale auxquels elles désirent voir apporter des modifications afin de mettre par ce moyen le gouvernement à même de connaître et d'apprécier entièrement les sentimens de la majorité.

— On prétend que le président de la Société de Commerce s'est rendu à La Haye au commencement de cette semaine, dans le